



Intitulé de la formation :	COT'TNS - Perfectionnement - Comment traiter les écarts et les spécificités des dossiers ? - VISIO
Date :	07 juillet 2026
Formateur :	AGIRIS
Organisme :	AGIRIS

Cycle :	FISCAL
Positionnement à l'entrée : - Public / niveau requis :	Utilisateurs de COT'TNS maîtrisant les principes de calcul des cotisations des TNS et ayant utilisé COT'TNS pendant une période fiscale complète
Prérequis :	1 PC par apprenant ayant accès à la dernière version de COT'TNS.

Objectif opérationnel :

Perfectionner l'utilisation courant de COT'TNS et maîtriser les impacts des paramétrages pour réaliser en toute autonomie la révision des dossiers complexes.

Contenu de la formation :

1. LE DEBUT D'ACTIVITE

1.1.

Les cotisations en début d'activité et l'exonération ACRE.

1.2.

Explications et manipulations à partir d'un cas en exercice décalé avec paramétrage des proratas.

2. LES PRINCIPES DE BASE

2.1.

La théorie : quelques rappels sur le calcul des cotisations et sur la gestion des exercices décalés, du conjoint collaborateur, et des retards de paiement.

2.2.

Explications et manipulations à partir d'un TNS commerçant, en exercice décalé avec un conjoint collaborateur, des retards de paiement, une modulation, des revenus de remplacement, des cotisations Madelin/PER, jusqu'à la préparation de la 2042DRITI.

3. LA GERANCE MAJORITAIRE A L'IS

3.1.

La théorie : le calcul des cotisations du gérant majoritaire.

3.2.

Explications et manipulations à partir d'un cas pratique en exercice décalé, des retards de paiement cumulés, une modulation des revenus avec régularisation des cotisations, des avantages en nature.

Plan d'intervention

Centre d'Affaires le Concorde – 24 rue Lamartine – 38320 EYBENS Tél : 04 56 38 13 22 – Siret 323 374 843 00056

contact@adeca.fr - www.adeca.fr

O.F. enregistré sous le n°82 38 01480 38 auprès de la préfecture A.R.A. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
Conformément au RGPD, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification et de suppression des informations qui vous concernent



Mise à jour : 03/09/2024

4. SITUATION CONCRETE

4.1.

Reconstitution d'une mission de révision d'un gérant majoritaire à l'IS à partir de documents fictifs administratifs et comptables.

5. LES PROFESSIONS LIBERALES

5.1.

La théorie : les spécificités des professions libérales.

5.2.

Explications et manipulations à partir d'un PAM avec honoraires conventionnés et non conventionnés, avantage personnel et préparation de la 2042PAMC.

6. LE PREVISIONNEL

6.1.

Explications et manipulations avec réalisation d'un comparatif entre statut salarié et statut non salarié.

7. LA CESSATION D'ACTIVITE

7.1.

Explications et manipulations à partir d'un cas avec une cessation d'activité en cours d'exercice.

Moyens pédagogiques et techniques :

Nous choisissons des formateurs expérimentés et des organismes de formations professionnels. Ils déterminent le contenu, la méthode et les outils de formation adaptés aux stagiaires.

Support pédagogique envoyé par mail deux jours au plus tard avant le jour de la formation.

Modalités de formation :

Modalités de suivi et d'évaluation :

- Feuilles de présence : signées par le formateur et par les stagiaires par demi-journée
- Evaluation : nos formations sont de courtes durées (maximum 1 jour), nos évaluations sont effectuées à froid par chaque stagiaire qui reçoit un lien par mail à l'issue de la formation
- Attestation individuelle de formation : téléchargeable par le stagiaire après qu'il est complété le quiz et le questionnaire de satisfaction.

Modalités d'organisation :

- **Lieu :** Distanciel
- **Durée :** 7 h
- **Horaire :** de 9h à 17h
- **Groupe :** 10 personnes au maximum
- **Modalité d'accès :** être adhérent à l'association et s'inscrire via le site internet
- **Délai d'accès :** inscription 10 jours avant la formation au minimum
- **Tarifs EC :** 300€ HT / 340€ TTC par personne
- **Tarifs professionnels du droit :** 340€HT / 408€TTC



Engagements :

- Le donneur d'ordre s'engage à libérer le collaborateur inscrit à la formation à la date choisie
- Le stagiaire s'engage à être présent et à participer activement à la formation pour sa réussite et l'atteinte de l'objectif.
- En cas d'absence à la formation ou d'annulation effectuée 7 jours précédent le début du stage le montant des droits d'inscription resteront acquis à l'association.

Accessibilité :

Nos formations ont lieu dans des ERP en conformité pour l'accueil des PSH.

Merci de contacter notre référent handicap pour préparer une inclusion totale

Conditions de déroulement :

- Convocation : envoyée aux stagiaires, par mail, une semaine, précédant la formation
- Règlement intérieur : nos formations peuvent avoir lieu dans différents bâtiments, les règlements intérieurs sont envoyés avec la convocation ou sont disponibles sur place.
- Restauration : pour nos formations organisées à la journée le repas est inclus.
- Parking : places de parking gratuites

Conditions générales de ventes :

Disponibles sur le site internet (<https://www.adeca.fr/informations/conditions-generales-de-vente/>)

Contacts :

Référents :	Adresse mail
Pédagogique	
Administratif	contact@adeca.fr
PSH - handicap	

Nous vous remercions de préciser dans l'objet de votre mail le référent destinataire.

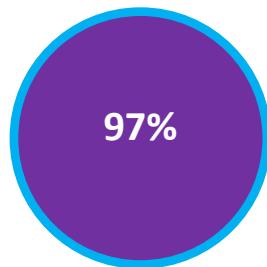


Indicateurs de résultats (en pourcentage) calculés sur la période de janvier à décembre 2025 :

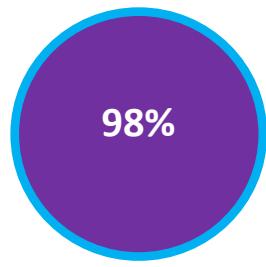
Nos stagiaires jugent que :



De nos formateurs ont une excellente ou bonne maîtrise de leur sujet.



La pertinence des exemples et cas pratiques aborder sont excellentes ou bonnes.



L'organisation de nos formations est excellente ou bonne.